

Saint-Denis, le 2 septembre 2021

**Verbatim de la visioconférence avec l'OPMR
du 1er septembre 2021**

A l'issue de la présentation par le préfet et les services de l'Etat de la situation des prix à La Réunion dans le contexte de la crise COVID et du plan d'action par le préfet pour lutter contre d'éventuelles hausses et risques de pénurie, le troisième volet de cette visioconférence a porté sur un échange avec les participants qui a démarré par une intervention de M. Patrick LEBRETON, 1^{er} vice-président de Région.

Les propos rapportés ci-dessous ne correspondent pas à une transcription littérale des interventions de chacun des intervenants mais tentent de les restituer le plus fidèlement possible mais de manière synthétique.

Patrick LEBRETON (1^{er} vice-président de Région)

Je félicite en premier lieu l'État pour cette initiative. S'agissant de la mesure relative à l'octroi de mer contenue dans votre plan d'action, comme je l'ai indiqué lors de la réunion sur le fret organisée vendredi 27 août 2021 à La Réunion, nous sommes ouverts à l'idée d'utiliser l'éventuel surplus de recette engendré par la désorganisation du fret et la reprise économique pour alimenter un fonds de compensation destiné à soutenir les entreprises. Mais il s'agit de faire preuve de prudence en la matière et de bien analyser la situation tant sur le plan économique et réglementaire avant toute décision. Je souhaite donc qu'une étude soit réalisée pour faire le point sur la question et envisager ensemble ce qu'il est possible de faire. Nous sommes prêts à travailler en particulier avec le service des Douanes qui perçoit, contrôle et recouvre l'octroi de mer. Outre les aspects d'ordre réglementaire, il s'agit de disposer d'une analyse fine de l'évolution du montant d'octroi de mer perçu jusqu'à aujourd'hui et de ses perspectives. N'oublions pas qu'il s'agit d'une taxe qui abonde le budget de la Région ainsi que des communes qui doivent donc également être étroitement associées à la réflexion. "Nous on ne ferme pas la porte. Mais en ma qualité de vice-président, je dis allons bien analyser les choses, il ne faut pas s'engager sur n'importe quoi."

PREFET :

Il s'agit bien d'engager une réflexion sur le surplus de l'OM et je prends acte de votre accord pour que ce sujet soit mis à l'étude avec le service des Douanes pour voir ce qu'il est possible ou pas de faire en la matière

DOUANES :

Je confirme que nous assurons un suivi mensuel du rendement de l'OM. Mais il faut bien avoir conscience que des obstacles techniques (Dotation globale garantie) existent pour la mise en place d'un fonds de compensation. Mais nous sommes bien évidemment prêts à étudier la question.

PREFET :

Je propose donc la réalisation sans attendre d'une étude pour évaluer la faisabilité de cette mesure et je salue l'accord du service des Douanes et de la Région pour travailler ensemble sur la question.

Philippe NAILLET (député)

Je salue les efforts qui sont faits et je souhaite appeler en complément l'attention sur deux choses :

- il faudra être vigilant pour éviter que les accords déjà négociés ou en cours avec les différents acteurs économiques ne débouchent pas une fois expirée à un rattrapage qui engendrerait une hausse à retardement sur les prix qui pénaliserait les réunionnais.

- la hausse du coût du matériau est un vrai problème. La CDC (banque des territoires) doit être impliquée dans ces discussions. Les conditions de prêt ne peuvent pas être les mêmes que dans une situation normale.

En conclusion, cette crise liée à la désorganisation du fret et à la reprise économique mondiale illustre malheureusement de manière criante notre trop grande dépendance vis-à-vis de l'extérieur à laquelle il faut remédier.

PREFET :

Je vous rejoins sur la nécessaire implication de la banque des territoires à laquelle il faut également ajouter celle de la BPI.

CDAFAL :

Sur le logement, l'impact sur le neuf et la réhabilitation doit être pris en compte. Va-t-on favoriser les productions locales de matériaux par rapport aux importations en adaptant les normes ?

SGAR :

L'adaptation des normes est l'un des axes du Plan logement Outre-mer (PLOM).

La perspective est toujours celle du maintien des objectifs fixés en 2021 pour la construction de logements et même d'aller au-delà pour la réhabilitation. Nous disposons de marges de manœuvre avec la LBU pour compenser les hausses des matériaux.

PREFET :

Je prends bonne note de l'intérêt d'adapter le PLOM à la réalité actuelle.

CNL :

Les difficultés ne se posent pas uniquement en termes de prix mais aussi au niveau des salaires et des retraites. Il s'agit d'un enjeu d'autant plus fort dans ce contexte inflationniste.

Je vous informe également que nous avons déposé une motion pour geler les expulsions locatives.

PREFET :

Tous ces éléments sont bien pris en compte par l'État. Mais l'objet de notre réunion est bien de nous concentrer aujourd'hui sur la question des prix et notre plan d'action.

Ophélie FERRARE (50 citoyens)

Dans l'analyse de l'augmentation du fret, il est important de bien identifier les différents maillons de la chaîne pour identifier les surcoûts et les marges de manœuvre à disposition.

A quel niveau de détail envisagez-vous d'aller sur l'analyse des comportements des uns et des autres ?

PREFET

C'est bien l'ensemble de la chaîne qui est prise en compte dans nos réflexions. Il ne s'agit pas seulement de contrôler les compagnies maritimes mais aussi de tous les maillons de la chaîne pour lutter le plus efficacement contre les hausses.

SGAR :

Il s'agit d'un travail indispensable mais compliqué dans la mesure où les informations transmises par les uns et les autres ne se recoupent pas toujours et où il n'est pas toujours facile de démêler le vrai du faux. Mais nous faisons le maximum aujourd'hui pour aller le plus loin possible dans cette analyse.

UDAF :

Concernant le BQP, je souhaite appeler l'attention sur le problème des ruptures. Quelles sont les solutions proposées lorsqu'elles interviennent ? Avez-vous prévu des références de remplacement en cas de rupture ?

SGAR :

Le problème des ruptures est en effet important. Il faut distinguer entre deux types de causes différentes pour les ruptures : le succès des ventes et les difficultés d'approvisionnement. Il n'est pas toujours facile de faire la part entre les dysfonctionnements locaux et les problématiques mondiales.

Pôle Concurrence de la DEETS :

S'agissant des ruptures, il s'agit de réfléchir de manière plus approfondie sur les deux points suivants :

- comment s'assurer qu'il n'y a pas une stratégie, une intentionnalité des ruptures pour orienter le consommateur vers des produits plus intéressants pour l'enseigne ?
- comment inciter à davantage de substitutions pour limiter le nombre de ruptures ?

Ce sont des points sur lesquels nous avons l'intention de travailler avec la grande distribution pour apporter des réponses le plus rapidement possible.

Jean-Hugues RATENON (député)

Je vous remercie pour l'organisation de cette réunion et le plan d'action qui a été présenté à cette occasion.

Dans un souci de transparence, j'aurais néanmoins souhaité que cette réunion soit publique afin que la population puisse suivre nos travaux.

La population ressent déjà les augmentations de prix pour les produits de grande consommation aussi bien que pour les matériaux de construction.

Il y a urgence à agir et à adopter des mesures fortes.

Je pense en particulier à la proposition de mise en place d'une compagnie régionale maritime pour un meilleur contrôle des flux et des coûts.

Je prends bonne note de la déclaration de blocage des prix au niveau actuel du groupe Leclerc qui va dans le bon sens et j'appelle les autres enseignes à en faire autant.

Je prends aussi bonne note de l'accord interprofessionnel sur l'alimentation animale. Mais j'appelle votre attention que, eu égard à la pauvreté de la population, il ne faut pas se contenter de limiter les augmentations de prix mais réussir à les baisser. Rappelons-nous du mouvement des Gilets jaunes de 2018 qui avait démarré sur la contestation de l'augmentation des prix des carburants.

Je salue l'excellente initiative de la mise en place du comité de suivi qui sera décliné dans chaque secteur. Il ne s'agit pas seulement de suivre les prix mais il faut aussi faire des propositions et il faut y associer les citoyens.

Face à la situation, les efforts ne doivent pas venir que des Réunionnais mais aussi de l'Etat. Il s'agit enfin de prévoir d'ores et déjà des mesures d'aide et de compensation pour faire face à la situation.

En plus du confinement de la population, ne passons pas aussi au confinement du pouvoir d'achat !

PREFET :

L'État a pris ses responsabilités dès le début de la crise. Ce qui a permis de préserver l'emploi. L'État est prêt à prendre sa part mais chacun doit faire des efforts.

L'OPMR est une instance dont la composition est définie par décret. L'information du public est bien évidemment important mais elle doit se faire par d'autres canaux.

Je me tiens à votre disposition pour amender notre plan et je vous propose même de l'écrire ensemble.

La mise en place d'une compagnie maritime régionale ne peut pas être créée dans les 6 mois à venir. Aujourd'hui, il s'agit de nous concentrer sur les mesures immédiates pour limiter les effets des hausses éventuelles.

Tony BRENNUS (50 citoyens) :

Je vous remercie pour les mesures concrètes qui sont contenues dans ce plan.

Concernant la mise en place du comité de suivi, j'estime que c'est le rôle qui doit être dévolu à l'OPMR. Il n'est pas besoin de créer une autre structure. Il convient juste de doter cet organisme des moyens et de règles de fonctionnement adaptées pour assumer pleinement cette fonction.

Je souhaiterais savoir combien de temps la crise actuelle est-elle susceptible de durer ?

Je pense en outre qu'il faudrait réfléchir à l'autosuffisance alimentaire. Produisons localement !

Il faut également renforcer le canal pour la remontée d'informations dès lors que des abus sont constatés. Une boîte mail n'est pas suffisante.

Je rappelle enfin que le mouvement des gilets jaunes a démarré en raison d'une hausse des produits pétroliers. La Région peut-elle s'engager pour geler les prix des carburants ?

PREFET :

Je retiens l'idée de prévoir un schéma d'organisation efficace pour le comité de suivi (CS) ainsi que pour les comités thématiques avec transmission en amont d'un ordre du jour et de documents de travail, etc.

Notre objectif est bien de nous prémunir contre une augmentation des prix, de la prévenir plutôt que de réagir dans l'urgence une fois la crise définitivement installée.

S'agissant de la durée de la crise, il est difficile d'anticiper sur la suite des événements. La désorganisation du trafic maritime est probable au moins jusqu'au printemps 2022.

Je retiens l'idée de la mise au point de modalités plus opérationnelles de signalement auprès des services de la DEETS. Il nous faut réfléchir à la question.

Patrick LEBRETON (1^{er} vice-président de la Région)

Les modifications de taxes ne sont pas simples à mettre en œuvre en raison de l'encadrement juridique très strict qui les entourent. La fixation du prix des carburants ne dépend pas uniquement de la Région mais de bien d'autres paramètres.

Séverine RAOULT (50 citoyens) :

Le BQP ne répond pas aux besoins de la population. C'est un pis-aller. Il faut aller plus loin en appliquant la loi. Qu'attend l'État pour enfin réglementer les prix, comme le prévoit la loi Lurel ?

Cela fait des années que l'on interpelle l'État mais en vain sur ce point. Qu'attendez-vous pour agir enfin ?

PREFET :

Je prends bonne note de vos remarques mais j'attends que vous fassiez des propositions concrètes et véritablement opérationnelles. Il s'agit bien de réfléchir ensemble pour mettre en place des mesures efficaces. C'est la démarche dans laquelle je m'inscris.

Pôle Concurrence de la DEETS :

La réglementation des prix est un outil à manier avec la plus grande prudence parce que les effets pervers sont très nombreux. Il faut bien avoir à l'esprit que le fait de plaquer une limitation des hausses des prix aura pour conséquence qu'on ne recevra plus les produits de meilleure qualité dont les prix sont supérieurs au plafond qui aura été fixé.

Dans les années 80 où les prix étaient encadrés, les rayons étaient vides parce que les produits étaient trop chers à l'importation.

Des actions ponctuelles, à caractère très exceptionnelles, peuvent être envisageables, Au-delà, ce serait totalement contre-productif.

CESER :

Au CESER, nous accordons beaucoup d'importance à une approche sur le temps long. le plan d'action présenté est très adapté pour le court terme mais il faut regarder le coup d'après dans une logique d'ancrage territoriale et d'import-substitution. Nous pensons qu'il faut concentrer une partie du plan de relance à la création de filières locales. Il faut en particulier favoriser la transition agricole en développant l'agriculture vivrière.

Nous pensons également qu'il faudrait envisager la création d'un octroi de mer inversé qui consisterait non pas à taxer les entreprises locales mais à leur fournir une aide dans le but de compenser nos handicaps structurels (éloignement, climat, étroitesse du marché, etc.).

J'observe également que les semaines à venir vont constituer un véritable test pour le BQP au regard de la période inflationniste que l'on nous annonce Le BQP réussira-t-il à maintenir une offre de qualité à prix réduit dans un océan de hausses ?

PREFET :

Vous avez raison d'insister sur le double travail à conduire en parallèle sur le temps court face à l'urgence et le temps long pour renforcer la résilience du territoire. Je vous confirme qu'il s'agit bien d'une préoccupation qui guide l'action de l'État à La Réunion.

Karine LEBON (députée)

Je souhaite vous féliciter pour le travail que vous avez réalisé. J'aimerais également appelé votre attention sur la hausse du prix du gaz qui a encore augmenté de 40 centimes ce mois-ci. Il n'a jamais été aussi haut depuis 2018. Il s'agit en effet d'une difficulté supplémentaire pour les citoyens qui sont déjà confrontés à de grosses difficultés.

PREFET :

Je suis d'accord avec vous sur la vigilance à avoir sur le gaz. Mes services demeurent vigilants sur ce point.

Marie-Pierre PARIS (50 citoyens) :

Je souhaite en premier lieu exprimer ma très grande satisfaction en raison de la présence de nombreux élus locaux à cette réunion. Cela montre qu'il y a une envie d'aller de l'avant et nos élus ont un rôle important à jouer. Cela fait des mois que nous, citoyens de l'OPMR, demandons en vain à ce que l'État utilise les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi Lurel, en particulier en matière de réglementation des prix pour lutter contre la vie chère. Nous comptons sur vous pour relayer cette demande et nous aider à convaincre l'État à passer enfin à l'action.

On se demande en effet pourquoi l'état n'utilise pas les leviers dont il dispose pour prendre à bras le corps le problème de vie chère. Citons l'exemple de la bouteille d'eau qui est vendue à un prix exorbitant alors qu'il s'agit bien d'un produit de première nécessité surtout lors des périodes de grosses intempéries.

Vous proposez de geler les prix du prix. Mais si c'est pour les geler à un niveau de prix élevé, alors ce n'est pas acceptable.

PREFET :

Comme expliqué par le pôle concurrence de la DEETS, la réglementation générale des prix n'est pas une réponse adaptée dans une économie libérale. Cela ne peut fonctionner que sur des produits bien ciblés.

S'agissant de la bouteille d'eau, grâce à votre appui, nous avons enfin réussi à l'introduire pour la première fois cette année dans le BQP. C'est la garantie d'accéder à ce bien précieux à moindre coût.

Si des abus sont constatés sur le prix de l'eau vendue en grande surface, je vous remercie de les signaler à mes services pour qu'ils puissent intervenir au besoin.

David LORION (député)

Je tiens en premier lieu à vous féliciter pour ce plan d'action.

Je profite également de l'occasion pour formuler quelques remarques. Concernant le baromètre des prix, je souhaiterais savoir sur quels produits il va porter et s'il fera l'objet d'une publication ? Sera-t-il opposable dans l'hypothèse où des prix plus élevés sont relevés en magasin par rapport au prix indiqué dans le baromètre ?

Je partage votre préoccupation sur la logistique du Port qui est en effet un point déterminant. Il convient en particulier d'optimiser et d'augmenter nos espaces de stockage en zone arrière en les répartissant sur l'ensemble du territoire. Au-delà, je pense que nous devons nous doter d'un port vraiment concurrentiel par rapport aux autres ports de la Région océan Indien. Il convient de renforcer son attractivité.

Face à une inflation record qui est à prévoir dans les années à venir dans le monde entier, il faut protéger les plus fragiles. Le BQP ne suffira pas. Idem pour le baromètre.

Concernant l'augmentation des matériaux, elle doit être prise en compte dans les mesures annoncées par le ministre le 26 août dernier. Il convient enfin de réajuster le plan de relance et les mesures d'aide éco au regard de la situation présente.

PREFET :

Je partage votre préoccupation concernant la problématique du stockage.

S'agissant du baromètre, il comprendra une première liste de produits de grande consommation et pourra être affiné dans le cadre de la concertation avec la population et les acteurs économiques. Il fera bien sûr l'objet d'une publication régulière. Un tel baromètre ne peut pas avoir de caractère opposable. En revanche, des contrôles seront effectués par le pôle C pour s'assurer que les prix déclarés correspondent bien à ceux qui sont observés dans les rayons de chaque enseigne.

SGAR :

Le baromètre a en effet vocation à évoluer en fonction des propositions qui nous seront remontées par l'intermédiaire du comité suivi. Ce baromètre sera bien co-construit et rendu public.

MARTINE HOAREAU (50 citoyens)

Je souhaiterais savoir si la notion de qualité est bien prise en compte dans le baromètre de manière à éviter que des enseignements substituent certains produits par d'autres références de moins bonne qualité pour afficher un prix inférieur à celui indiqué dans le baromètre.

SGAR :

Il s'agit en effet d'une préoccupation très pertinente . Le baromètre comportera des références suffisamment précises pour garantir une qualité constante des produits auxquels il renvoie. Il s'agit bien de suivre une même typologie de produits. Nous serons vigilants sur ce point.

Sandrine GASP (50 citoyens) :

J'observe que le port de Maurice semble privilégié par rapport à celui de La Réunion.

Pourquoi les bateaux préfèrent décharger la marchandise à Maurice plutôt qu'à La Réunion ? Ce n'est pas normal.

Il faut également que les agriculteurs ne diversifient leur production pour renforcer notre autosuffisance alimentaire.

L'octroi de mer est supposé protéger la production locale. Pourquoi les produits locaux sont-ils taxés et la production locale est-elle si chère ?

PREFET :

Je comprends votre préoccupation mais il faut remettre les choses dans leur contexte. Depuis de la désorganisation du fret, pas plus d'une vingtaine de bateaux ont déchargé leurs marchandises à Maurice alors que 2 ou 3 bateaux desservent directement La Réunion en moyenne par jour . Mais il est vrai que nous devons continuer à travailler pour renforcer l'attractivité de notre port pour qu'ils deviennent le port de référence de la région océan Indien.

Le travail a démarré depuis longtemps avec les agriculteurs pour développer et diversifier la production locale. Il doit se poursuivre et si possible s'accélérer.

PREFET :

Pour conclure, je tiens une nouvelle fois à vous remercier pour votre participation en nombre à cette réunion. Il s'agissait ce soir de vous présenter notre plan d'action et d'en débattre. Il vous sera transmis de manière formalisée dès demain matin.

Une réunion de travail sur les matériaux de construction doit être programmée en début de semaine prochaine. Notre ambition est d'organiser une réunion de travail par semaine sur les différents sujets abordés ce soir.

Nous devons agir vite et de manière efficace avec des mesures opérationnelles. Nous comptons sur vous pour nourrir ce plan et l'enrichir.

Cela ne doit pas être le plan de l'Etat mais des Réunionnais dans leur ensemble.